



UNION DES FORCES DÉMOCRATIQUES RWANDAISES
(UFDR)

<http://www.ufdr.org>

Bureau du Commissaire à l'information et communication
Case postale 5352, Succursale B, Montréal, Canada, H3B 4P1
Téléphone au Canada: (514) 585 7153,
Téléphone & Fax aux Pays-Bas: (0031) 341- 419336
Téléphone & Fax en France: (0033) 478396822,
Courriel : ufdrwanda@yahoo.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 6/2002

PAIX DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE: DÉCLARATION SUR L'ACCORD DE
PRETORIA

Comme l'Accord de Pretoria entre les gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo (RDC) vise à restaurer la paix en RDC, c'est un bon pas dans la bonne direction. Les peuples rwandais et congolais ont beaucoup souffert des guerres insensées pendant longtemps et veulent la paix. Cependant, le leader rwandais, M. Paul Kagame, est tristement connu pour ses nombreuses promesses non tenues et violations d'accords signés depuis l'invasion du Rwanda par ses troupes de l'Armée patriotique rwandaise (APR) à partir de l'Ouganda en octobre 1990. Il est fort improbable que l'Accord de Pretoria soit l'exception. La communauté internationale devrait dès lors rester vigilant et user de son influence et puissance pour assurer le retrait des troupes rwandaises du Congo.

L'Accord de Pretoria étiquette et présente tous les combattants rebelles rwandais en RDC comme des présumés criminels de guerre, comme des miliciens Interahamwe et des membres des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) soupçonnés d'avoir participé dans le génocide tutsi en 1994 au Rwanda. Cependant, ceci est loin de la vérité, loin de la réalité sur le terrain. C'est un faux raisonnement toujours avancé par le gouvernement dictatorial contrôlé par le Front patriotique rwandais (FPR) dans sa campagne de diffamation contre tous ses opposants politiques. Comme les experts sur la région des Grands Lacs africains au sein des organisations internationales Human Rights Watch et International Crisis Group l'ont fait remarquer récemment, la plupart des combattants rebelles rwandais en RDC sont des recrues post-génocide qui n'ont été ni miliciens Interahamwe ni membres des ex-FAR. Pendant que d'autres gouvernements dans la région des Grands Lacs sont engagés dans un dialogue politique avec leurs groupes d'opposition, le gouvernement de Kigali cherche à criminaliser toute opposition politique à sa dictature et à sa mauvaise gestion en vue d'éliminer toute possibilité de dialogue inter-rwandais visant à instaurer des institutions démocratiques véritables au Rwanda. En agissant de la sorte, le gouvernement de Kigali espère consolider sa dictature et asseoir indéfiniment son oppression du peuple rwandais.

La RDC ne peut pas avoir de paix durable alors que le gouvernement de Kigali continue d'être sous l'influence des présumés criminels de guerre du FPR/APR, de mener la guerre contre son peuple, de violer les droits fondamentaux de ses citoyens et de gouverner par le bout du fusil et le bruit des clés de prison. La tourmente actuelle dans la région des Grands Lacs nécessite une approche globale et participative pour arriver à une paix démocratique. La dictature est mauvaise pour tout le monde. Le conflit rwandais est de nature politique et nécessite une solution politique. Pour restaurer la paix durable et la stabilité au Rwanda et,

L'Union des forces démocratiques rwandaises (UFDR) est une coalition politique constituée par les Forces de résistance pour la démocratie (FRD) et le Rassemblement républicain pour la démocratie au Rwanda (RDR) (<http://www.rdrwanda.org>).

partant, dans toute la région des Grands Lacs, le dialogue inter-rwandais reste le moyen approprié. La communauté internationale, en particulier les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Afrique du sud et autres pays démocratiques, devrait user de leur influence et pouvoir pour faire pression sur le gouvernement dictatorial contrôlé par le FPR afin qu'il accepte un dialogue inter-rwandais inclusif avec son opposition politique en vue de résoudre le conflit rwandais une fois pour toutes par des moyens pacifiques.

Il ne peut y avoir de paix durable au Rwanda et dans la région des Grands Lacs sans la justice. La plupart des opposants rwandais en RDC sont des survivants des nombreux crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide commis par l'APR au Rwanda depuis octobre 1990 et dans l'Est de la RDC depuis août 1996. L'UFDR encourage le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à rendre une justice équitable à toutes les victimes rwandaises en poursuivant non seulement les présumés criminels de guerre qui ont perdu la guerre mais aussi ceux qui ont gagné la guerre 1990-1994 au Rwanda. Les auteurs des massacres de plus de 200000 réfugiés rwandais dans l'Est de la RDC en 1996-1997 et d'autres massacres de civils doivent être identifiés et traînés devant la justice afin qu'ils répondent de leurs crimes. Jusque maintenant, aucun dirigeant politique ou commandant militaire au sein de l'administration gouvernementale rwandaise n'a été poursuivi pour les massacres des réfugiés rwandais à l'Est de la RDC en 1996-1997 malgré la Déclaration présidentielle S/PRST/1998/20 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 13 juillet 1998 demandant au gouvernement rwandais de juger leurs auteurs. En insistant sur le rapatriement de tous les combattants rebelles rwandais en RDC après leur désarmement et cantonnement, le gouvernement rwandais vise à décimer son opposition armée en exploitant le génocide rwandais de 1994 à des fins politiques.

L'UFDR met en garde la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Afrique du sud et autres pays démocratiques, contre le rapatriement forcé des exilés rwandais en RDC et leur demande de prendre toutes les mesures effectives pour rendre une justice impartiale à toutes les victimes dans la région des Grands Lacs africains. Le rapatriement forcé des victimes à leurs bourreaux et des opposants politiques à leurs oppresseurs au Rwanda doit être évité.

Fait à Montréal le 27 août 2002

Emmanuel Nyemera, Ph.D.

Porte-parole et Commissaire à l'information et communication